Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8570970
Centre d'intérêt: 320

Guide pour la probation des enseignants / Direction générale des ressources humaines, Direction de la certification. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1985, c1982.
32 p. ; 28 cm.

Code: 69-0412-01.

ISBN 2-550-01336-0

Descripteur(s): *Probation des enseignants *Certification des enseignants *Compétence de l'enseignant *Initiation des nouveaux enseignants *Rôle de l'administrateur *Rôle de la commission scolaire *Rôle du gouvernement *Guide *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Règlement no 4

Le guide pour la probation des enseignants est un instrument de travail qui veut aider le probaniste, le directeur d'école et les autres membres du comité de probation.

L'instrument reprend certaines données du "document de base", afin de clarifier chacune des étapes de l'application du système. Le guide contient un calendrier des opérations qui précise les tâches de chacune des entités administratives concernées (ministère de l'Education, commission scolaire et école). La cinquième partie, qui traite des éléments de compétence, est une des parties les plus importantes. En effet, le ministère de l'Education a déterminé quelques éléments de compétence obligatoires sous chacune des composantes de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste. Des suggestions faites dans le texte peuvent aider la commission scolaire et l'école à choisir d'autres éléments pour compléter cette partie.

Type de document: r
Notice(s) connexe(s): 8570969

EDUQ 8570970

60-0412-01

GUIDE POUR LA PROBATION DES ENSEIGNANTS

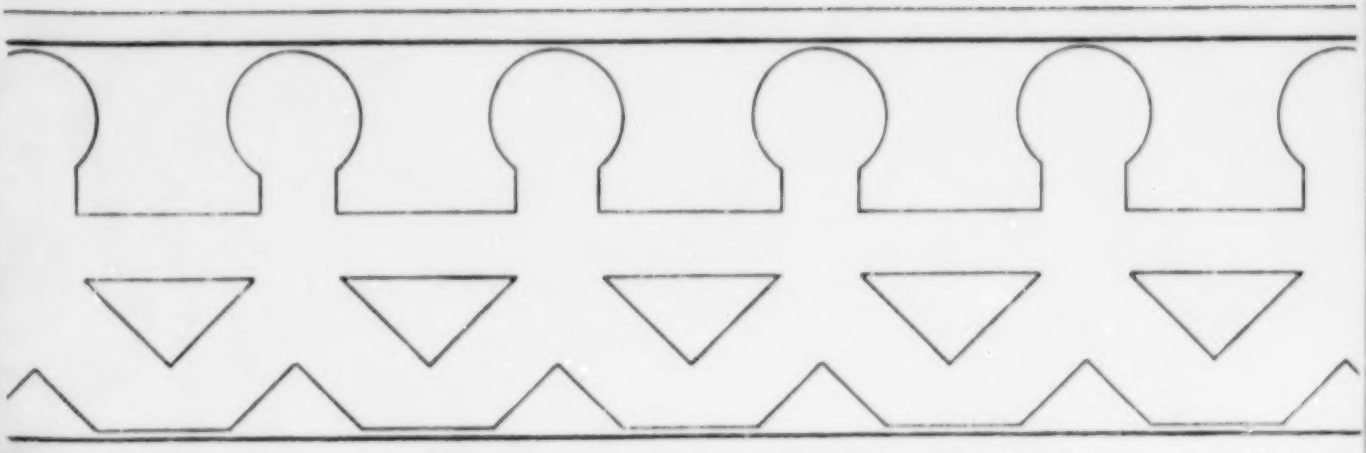

Direction générale des ressources humaines
Direction de la certification

Québec

EDUQ 9570970

GUIDE POUR LA PROBATION DES ENSEIGNANTS

Direction générale des ressources humaines
Direction de la certification

Premier tirage - juillet 1979
Deuxième tirage - juillet 1980, version modifiée
Troisième tirage - septembre 1981, changements mineurs
Quatrième tirage - septembre 1982 (aucun changement)
Cinquième tirage - juillet 1983 (aucun changement)
Sixième tirage - décembre 1983 (aucun changement)
Septième tirage - septembre 1984 (aucun changement)
Huitième tirage - mai 1985 (aucun changement)

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1982.

ISBN 2-550-01336-0

Dépôt légal - troisième trimestre 1980.

Table des matières

pages

AVANT-PROPOS 5

1. LE SYSTÈME DE PROBATION 7
   — sa nature 7
   — ses objectifs 7

2. LE COMITÉ DE PROBATION 7
   — fiche d'identification 8

3. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE PROBATION 9
   — calendrier des opérations 10

4. LES RENCONTRES FORMELLES ET LES RAPPORTS 11

5. L'ÉTABLISSEMENT DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE 12
   — formule: choix des éléments de compétence 14

6. L'APPRÉCIATION DU PROBANISTE 15
   — fiche d'appréciation du probaniste 16

7. LA RECOMMANDATION 18

8. ANNEXES
   — fiche d'auto-évaluation du probationiste 19
   — fiche d'appréciation faite par le comité de probation 28

AVANT-PROPOS

LE GUIDE POUR LA PROBATION DES ENSEIGNANTS se veut un instrument de travail susceptible d'aider le probaniste, le principal et les autres membres du comité de probation à appliquer le système de probation.

Cet instrument reprend certaines données du « document de base », afin de clarifier chacune des étapes de l'application du système. Le guide contient un calendrier des opérations qui précise les tâches de chacune des entités administratives concernées (le ministère de l'Éducation, la commission scolaire et l'école).

La partie traitant des éléments de compétence (p. 12) est une des parties les plus importantes de ce guide. En effet, le ministère de l'Éducation a déterminé quelques éléments de compétence obligatoires sous chacune des composantes de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste. Des suggestions faites dans le texte pourront aider la commission scolaire et ou l'école à choisir d'autres éléments pour compléter cette partie.

Des formules ont été insérées à la suite de certains des sujets traités; elles pourront être détachées et expédiées au responsable indiqué au bas de chacune des formules.

Une copie de ce guide devra être remise à toutes les personnes concernées par l'application du système de probation: le probaniste, les membres du comité de probation et les responsables du dossier de la probation dans la commission scolaire.

1. Le système de probation

Sa nature

Selon le règlement no 4, la probation est cette période de pratique professionnelle au cours de laquelle le candidat doit faire la preuve de sa compéter.ce. D'une durée de deux ans (exceptionnellement trois), cette période est comprise entre l'émission du permis d'enseigner (ou de l'autorisation provisoire) et l'émission du brevet d'enseignement au candidat jugé compétent.

Ses objectifs

La période de probation vise principalement deux objectifs:

— permettre au candidat de faire la preuve de sa compétence professionnelle;

— faciliter l'intégration du candidat à la profession enseignante.

2. Le comité de probation

Dès SEPTEMBRE, le directeur désignera un enseignant comme responsable de l'accueil du probaniste dans l'école. Le choix de cet enseignant devra correspondre aux critères précisés dans le document de base, p. 6 de la certification et de la probation des enseignants; de plus ce choix devra être accepté par le probaniste.

Cet enseignant et le directeur feront partie du comité de probation. D'autres personnes pourront être ajoutées au comité, au choix du directeur ou du probaniste.

Une fiche d'identification devra être remplie pour chacun des probanistes, à chacune des années de probation; elle comportera des renseignements d'identification sur les enseignants qui font partie du comité de probation. Cette fiche devra être portée au dossier du probaniste.

FICHE D'IDENTIFICATION

Le probaniste

Nom Prénom Date de naissance

Nom de famille de l'époux (s'il y a lieu) École

Adresse: no. rue localité comté no. rég. adm.

Niveau d'enseignement discipline(s) tél. école rés.

No. de permis d'enseignement ou no. d'autorisation provisoire

Directeur Nom Prénom

Nom de la commission scolaire

Adresse: no. rue localité comté code postal tél.

Année de probation ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3

Les enseignants membres du comité de probation

1- Nom Prénom Fonction

Niveau ens. Discipline Brevet ens. Années d'expérience

2- Nom Prénom Fonction

Niveau ens. Discipline Brevet ens. Années d'expérience

3- Nom Prénom Fonction

Niveau ens. Discipline Brevet ens. Années d'expérience

4- Nom Prénom Fonction

Niveau ens. Discipline Brevet ens. Années d'expérience

Retourner au responsable de la probation avec la fiche P-12

3. Planification des activités de probation

Un calendrier des opérations est présenté afin d'indiquer clairement aux responsables de la probation, les tâches qui doivent être assumées par chacune des entités administratives.

SEPTEMBRE:

— information, étude du système de probation (voir document de base: *le système de probation des enseignants* et le présent document);
— formation des comités de probation (document de base, p. 6);
— établissement d'éléments de compétence.

MARS:

— appréciation et recommandation pour les probanistes de deuxième année.

MAI:

— appréciation de l'action pédagogique et professionnelle des probanistes de première année.

SEPTEMBRE À JUIN:

— rencontres formelles:
une rencontre formelle à chacune des étapes du calendrier scolaire. À cette rencontre, le probaniste pourra discuter de son expérience pédagogique vécue à la dernière étape et présenter sa planification de programme pour la prochaine étape.

— rencontres non formelles:
tout au cours de l'année, il devrait y avoir des rencontres non formelles entre le probaniste et les membres du comité. Ces rencontres sont aussi importantes que les rencontres formelles.

— périodes d'observation faites par l'enseignant responsable de l'aide au probaniste.

— périodes d'observation faites par le responsable de l'appréciation du probaniste.

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

LE SYSTÈME DE PROBATION

Activités de probation	Tâches	Formules	Organismes responsables des tâches		
			M.E.Q.	Com. scol.	École
Identification, inscription des probanistes	— expédition des fiches d'inscription (P-01) au responsable	P-01	août		
	— inscription des probanistes			août-sept	
	— expédition des fiches d'inscription aux écoles			août-sept	
	— identification des probanistes				sept
	— expédition des fiches d'inscription au M.E.Q. (première copie)			octobre	
Documentation (« Document de base » et « Guide »)	— commande de documents (cf. circulaire P-02)			juillet	
	— expédition des documents au responsable		août-sept		
	— expédition des documents aux écoles			août-sept	
	— distribution des documents dans l'école				septembre
Information	— à la demande du responsable, fournir l'information au milieu		sept.-oct.		
	— demander aux « Directeurs » d'inscrire l'étude du système de probation à l'ordre du jour des « réunions pédagogiques » (cf. circulaire P-04)			août	
	— voir à ce que le système de probation soit étudié dans son école				septembre
Formation des comités de probation	— renseignements sur la désignation des enseignants (document de base, p. 6)				
	— demander aux « Directeurs » de procéder à la formation des comités de probation en septembre (cf. circulaire P-04)			août	
	— veiller à la formation des comités dans son école et informer le responsable sur la participation des enseignants comme aide au probaniste				septembre
Établissement des éléments de compétence (cf. « Document de base », p. 8)	— rappeler aux « Directeurs » que les écoles doivent procéder en septembre à l'établissement des éléments de compétence (Guide p. 12)			août	
	— établissement des éléments de compétence				septembre
	— compléter la fiche P-12 et la faire parvenir au responsable	P-12			octobre
Aide, assistance (cf. « Document de base », et « Guide » p. 11)	— rappeler aux « Directeurs » la tenue d'une rencontre formelle pour chaque probaniste et son comité de probation			Avant chacune des étapes du calendrier scolaire	
	— veiller à la tenue d'une rencontre formelle entre chaque probaniste et son comité de probation				À chacune des étapes du calendrier scolaire

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

LE SYSTÈME DE PROBATION

Activités de probation	Tâches	Formules	Organismes responsables des tâches		
			M.E.Q.	Com. scol.	École
Attestation du temps de probation	— expédier les fiches d'attestation du temps de probation (P-15) au responsable	P-15	janvier		
	— expédier les fiches d'attestation du temps de probation (P-15) aux « Directeurs »	P-15		février	
	— compléter la fiche d'attestation du temps de probation (P-15) pour certains candidats	P-15			juin
Appréciation évaluation (cf. « Guide », p. 15)	— rappeler aux « Directeurs » que l'appréciation doit se faire pour chaque probaniste et que le rapport doit être déposé au dossier du probaniste			février	
	— veiller à ce que l'appréciation pédagogique et professionnelle se fasse pour chaque probaniste de deuxième ou troisième année et que le rapport soit déposé au dossier du probaniste	P-16			mars
	— veiller à ce que l'appréciation pédagogique et professionnelle se fasse pour chaque probaniste de première année et que le rapport soit déposé au dossier du probaniste	P-16			mai
Recommandation (cf. « Guide », p. 17)	— expédier aux responsables les formules de recommandation (P-14)	P-14	janvier		
	— expédier aux « Directeurs » les formules P-14 et leur rappeler que les recommandations doivent se faire au plus tard en mars	P-14		février	
	— retourner les formules P-14 au responsable	P-14			mars
	— veiller à ce que la recommandation se fasse dans le cas des probanistes qui terminent leur probation				mars
	— expédier au responsable les P-14 dûment remplies	P-14			mars
	— expédier au M.E.Q. les formules P-14 dûment remplies (copie du ministère seulement)	P-14		mars	
Rencontres non formelles	— rencontres non formelles du probaniste et des membres du comité de probation				
	— période d'observation de l'enseignement du probaniste, particulièrement en participant à des activités prévues par le probaniste				tout au cours de l'année

4. Les rencontres formelles et les rapports

Le comité de probation rencontrera le probaniste au moins une fois à chacune des étapes du calendrier scolaire. À cette rencontre, le probaniste pourra discuter de son expérience pédagogique de la dernière étape, de même que de la planification du programme prévu pour l'étape suivante. Les membres du comité pourront aider le probaniste à trouver des solutions aux difficultés rencontrées dans son enseignement.

La première rencontre, en septembre revêtira un caractère particulier pour les probanistes de 1ère année. L'objet de celle-ci sera:

1. de poursuivre l'étude du système de probation avec le probaniste;
2. de clarifier les rôles de chacun des membres du comité;
3. de choisir et de définir les éléments de compétence que le comité et le probaniste désireront ajouter.

Cette rencontre devra aussi avoir lieu pour certains probanistes qui en sont à leur 2e année de probation, par exemple, pour les probanistes dont l'enseignant au comité de probation n'est pas le même que lors de la première année. L'objet de la rencontre est alors similaire à celui qui est exposé ci-haut. D'autres motifs pourraient nécessiter une rencontre avec le probaniste au début de la 2e année de probation.

À la fin de chacune de ces rencontres, le directeur (ou un membre de la direction) notera les principaux sujets abordés et les commentaires des membres du comité. Ces rapports seront déposés dans le dossier du probaniste afin d'aider les membres du comité à faire une appréciation globale de l'action du probaniste, à la fin de la période probatoire.

Tout au cours de l'année, il devrait aussi y avoir des rencontres non formelles entre le probaniste et les membres du comité. Ces rencontres sont aussi importantes que les rencontres formelles.

5. L'établissement des éléments de compétence

Les éléments de compétence sont des critères déterminés en partie par le ministère de l'Éducation et en partie par le comité de probation avec la participation du probaniste. Les éléments retenus seront, pour l'enseignant, des points de repère à partir desquels il pourra orienter son aide au probaniste. Le comité se référera à ces mêmes éléments pour apprécier l'action pédagogique et professionnelle du probaniste.

Les éléments de compétence sont regroupés sous trois des principales composantes de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste: les relations pédagogiques, les activités pédagogiques, les attitudes du probaniste. Ces composantes et les éléments sont présentés dans un tableau à la page suivante.

Le ministère de l'Éducation détermine des éléments de compétence obligatoires pour chacune des composantes. Les membres du comité de probation, avec la participation du probaniste, peuvent choisir d'autres éléments proposés dans le guide ou en ajouter de nouveaux pour chacune des composantes (guide p. 13-14). Ces nouveaux éléments seront définis par les participants.

Ces éléments orienteront l'aide apportée par les membres du comité au probaniste. C'est à partir de ces mêmes éléments que l'action pédagogique et professionnelle du probaniste sera observée.

N.B. pour fin de recherche, en particulier, il sera important de faire connaître les éléments qui auront été effectivement utilisés, en remplissant la formule à cet effet (P-12).

LES COMPOSANTES DU SYSTÈME DE PROBATION DES ENSEIGNANTS

LES PRINCIPALES COMPOSANTES DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE ET PROFESSIONNELLE DU PROBANISTE
LES RELATIONS PÉDAGOGIQUES
LES ATTITUDES DU PROBANISTE
LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES
Le maître
Relation avec le principal
Relation avec les parents
Relation avec les autres enseignants
Relation avec les élèves
Attitude critique relativement à son action pédagogique
Attitude d'écoute. Être sensible aux préoccupations et aux intérêts des élèves
Les objectifs du programme d'études
Les stratégies d'enseignement
La mesure et l'évaluation
L'adaptation de son enseignement à ses élèves
Habileté à favoriser la participation, l'autonomie et l'autorité de l'élève
Les moyens d'enseignement
La communication. La présence aux élèves et la capacité de s'ajuster à l'âge de ses élèves

Présentation

Ce tableau présente un ensemble d'éléments qui s'inscrivent dans la vie pédagogique du probaniste.

Chacune des trois composantes présente des éléments qu'il est important de considérer pour aider et évaluer le probaniste. Ces éléments sont définis; les autres ne sont présentés qu'à titre de suggestions et devront être définis par le comité de probation s'ils sont retenus. Ce tableau ne se veut pas exhaustif; il présente simplement un certain nombre d'éléments qui nous semblent importants. Il sera loisible aux membres du comité de probation d'ajouter d'autres éléments qui conviendraient à la vie pédagogique de l'école.

Dans ce tableau, les composantes sont d'égale importance. Selon son option pédagogique, l'école pourra privilégier l'une ou l'autre des composantes.

LEGENDE

○ Composantes de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste.

□ Éléments de compétence obligatoires dans chacune des composantes.

△ Le choix des autres éléments de compétence sera effectué par le comité de probation et le probaniste qui les définiront.

✱ Éléments qui peuvent être ajoutés par le comité de probation et le probaniste.

CHOIX DES ÉLÉMENTS DE COMPÉTENCE

DÉTERMINÉS PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1)

Nom du probaniste	Prénom

Les activités pédagogiques

- [x] Les objectifs des programmes
- [x] Les stratégies d'enseignement
- [x] La mesure et l'évaluation

Les relations pédagogiques

- [x] Relation avec les élèves
- [x] Relation avec les autres enseignants

Les attitudes du probaniste

- [x] Attitudes d'accueil avec les élèves
- [x] Habileté à susciter l'intérêt
- [x] Habileté à communiquer avec les élèves

DÉTERMINÉS PAR LE COMITÉ DE PROBATION (2)

Les activités pédagogiques

- [ ] Adaptation de l'enseignement aux élèves
- [ ] Les moyens d'enseignement
- [ ] Habileté à susciter la participation des élèves

Autres

- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez

Les relations pédagogiques

- [ ] Relation avec le principal
- [ ] Relation avec les parents

Autres

- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez

Les attitudes du probaniste

- [ ] Attitude critique relativement à son action pédagogique

Autres

- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez
- [ ] _____ Précisez

1 Ces éléments sont obligatoires
2 Éléments au choix

Retourner au responsable de la probation de la commission scolaire avec la fiche d'identification

P-12

6. L'appréciation du probaniste

Le directeur est le premier responsable de l'appréciation de l'action pédagogique et professionnelle du probaniste. Pour l'aider dans sa tâche, il pourra s'adjoindre d'autres personnes (chef de groupe, conseiller pédagogique, autres principaux concernés ...)

Dans un premier temps, le directeur invitera le probaniste à préciser la perception qu'il a de lui-même, relativement aux éléments de compétence retenus par le comité de probation. *À cet effet, un instrument est présenté en annexe afin d'aider le probaniste à réaliser cette étape. Des pistes de réflexion sont proposées au probaniste pour susciter une réflexion sur son expérience. Ces pistes ne sont pas obligatoires. Toutefois, il est important que le probaniste utilise au moins les questions apparaissant au bas de chacune des fiches, dans un encadré.*

En second lieu, le directeur consultera les membres du comité sur leur perception du probaniste, relativement à son intégration professionnelle et à son action pédagogique, à partir des mêmes éléments de compétence. *Pour réaliser cette seconde étape, un guide est proposé en annexe pour effectuer l'appréciation du probaniste.*

À l'aide des commentaires recueillis lors de ses consultations, le directeur préparera, à la fin de chacune des années de probation, un rapport d'appréciation du probaniste.

Le rapport d'appréciation devra être préparé au mois de mai pour les probanistes de première année et au mois de mars pour les probanistes de deuxième et troisième année. Il sera signé par le directeur. Le probaniste et les autres membres du comité signeront le rapport pour indiquer qu'ils ont pris connaissance du contenu.

L'appréciation du probaniste se déroule en trois étapes:

- Le probaniste fait d'abord son auto-évaluation à l'aide des fiches prévues à cet effet. Les pistes de réflexion sont présentées dans le but d'aider le probaniste à réaliser cette étape, mais elles ne sont pas obligatoires. Toutefois, il est important que le probaniste utilise au moins les questions apparaissant dans un encadré au bas de la fiche d'auto-évaluation, annexé A.
- Les membres du comité précisent leur perception du probaniste, relative aux éléments retenus. La fiche d'appréciation pourra permettre de réaliser cette deuxième étape, annexe B.
- À la suite de ces consultations, le directeur de l'école prépare la fiche d'appréciation du probaniste (p. 16).

FICHE D'APPRÉCIATION DU PROBANISTE

Identification du probaniste

Nom: Prénom:

APPRÉCIATION DU DIRECTEUR

1. LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

	Satisfaisant	Insuffisant
Les objectifs du programme d'études:		
Les stratégies d'enseignement:		
La mesure et l'évaluation:		
Autres:		

2. LA RELATION PÉDAGOGIQUE

Relation avec les élèves:		
Relation avec les autres enseignants:		
Autres:		

3. LES ATTITUDES DU PROBANISTE

Satisfaisant	Insuffisant

Attitude d'accueil avec les élèves :

_____

_____

_____

Habileté à susciter l'intérêt :

_____

_____

_____

Habileté à communiquer avec les élèves :

_____

_____

Autres :

_____

_____

signature du directeur (1) **Date**

J'atteste avoir pris connaissance de l'appréciation faite par le directeur (ou un membre de la direction) de l'institution où j'enseigne.

_____

signature du probaniste **Date**

Nous attestons avoir pris connaissance de l'appréciation faite par le directeur

Signature _____
membre du comité

Signature _____
membre du comité

Signature _____
membre du comité

Signature _____
membre du comité

1. Annexer tous les documents pertinents à l'évaluation

7. La recommandation[1]

Au terme de la deuxième année de la période probatoire, le directeur formulera UNE DES TROIS RECOMMANDATIONS SUIVANTES:

émission du brevet,

prolongation de la période de probation,

refus du brevet.

Le probaniste et chacun des membres du comité signent la recommandation pour attester qu'ils ont pris connaissance de la recommandation. Dans le cas d'une recommandation de refus de brevet, le probaniste pourra en appeler à un comité de révision.

Le directeur signera la formule de recommandation et le responsable du dossier de la probation dans sa commission scolaire contresignera la formule pour entériner la recommandation.

1. La formule de recommandation p. 14 est disponible à la Commission scolaire.

Annexe A

— Fiche d'auto-évaluation
du probaniste

L'auto-évaluation du probaniste

1. LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES:

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Pistes de réflexion

— Jusqu'à quel point as-tu pu tenir compte de tes objectifs personnels dans la planification de ton enseignement?

— Comment as-tu fait le lien entre tes objectifs personnels et les objectifs définis dans les programmes?

— Dans quelle mesure ta conception de l'enseignement est-elle en accord avec le type d'objectifs privilégiés dans les programmes scolaires?

— Quelles furent les contraintes que tu as rencontrées dans la poursuite des objectifs proposés dans les programmes?

— Jusqu'à quel point les objectifs proposés dans les programmes scolaires conditionnent-ils la planification de tes activités?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait de la place que j'ai accordée aux objectifs des programmes scolaires?
2. Comment aurais-je pu améliorer l'utilisation que j'ai faite des objectifs du programme d'études?
3. Quelles sont les principales difficultés que j'ai rencontrées relativement aux objectifs du programme d'études?

L'auto-évaluation du probaniste

1. LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES:

LES STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT

Pistes de réflexion

— En général, quel type de moyens as-tu privilégié dans ta poursuite des objectifs de programmes?

— Dans quelle mesure as-tu diversifié tes stratégies d'enseignement?

— Comment tes élèves ont-ils réagi aux activités que tu leur as proposées?

— Quelle latitude as-tu laissée à tes élèves pour qu'ils puissent te proposer des activités? Quelle place as-tu donnée à ces activités?

— Quel rapport peux-tu établir entre exercices et activités d'apprentissage?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait des stratégies que j'ai utilisées dans mon enseignement?
2. Qu'est-ce que j'aurais pu modifier pour améliorer mon choix d'activités?
3. Quelles difficultés ai-je rencontrées dans l'utilisation de mes stratégies d'enseignement?

L'auto-évaluation du probaniste

1. LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES:

MESURE ET ÉVALUATION

Pistes de réflexion

— Dans quel but as-tu mesuré les apprentissages de tes élèves?

— Jusqu'à quel point les stratégies que tu as utilisées ont-elles permis d'atteindre les objectifs poursuivis?

— Comment as-tu interprété le résultat de la mesure des apprentissages effectués par tes élèves? Comme une résultante de la valeur de ton enseignement ou comme une information sur les apprentissages réalisés par tes élèves?

— Quel type d'instrument as-tu appliqué à ton enseignement?

— Dans quelle mesure as-tu informé les élèves de leurs résultats et des actions à entreprendre à cet effet?

— Jusqu'à quel point es-tu convaincu de l'importance de mesurer les apprentissages de tes élèves?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait de mon travail en mesure et en évaluation?
2. Comment aurais-je pu améliorer mes techniques de mesure et d'évaluation?
3. Quelles sont les difficultés que j'ai rencontrées en mesure et en évaluation?

2. LA RELATION PÉDAGOGIQUE:

RELATION AVEC LES ÉLÈVES

Pistes de réflexion

— Quelle place la relation pédagogique tient-elle dans ton enseignement par rapport aux programmes, par rapport à la planification de tes activités d'enseignement, par rapport à l'organisation de ta classe?

— Quel geste as-tu posé au cours de l'année pour améliorer le fonctionnement de ton groupe d'élèves?

— Rappelle-toi un événement imprévu survenu dans ta classe au cours de l'année (la sonnerie d'alarme pour le feu, une panne d'électricité, etc.).
Comment as-tu réagi? Comment es-tu intervenu auprès des enfants? As-tu exploité cet événement imprévu?

— Quel type d'autorité exerces-tu dans ta classe? autocratique (tu décides seul), démocratique (tout est fait en commun), anarchique (laisser-faire). Quels en sont les effets? tes interventions peuvent-elles restreindre ou faciliter les interactions?

— Comment décrirais-tu l'atmosphère qui règne dans ta classe? Comment te sens-tu dans ce climat? Comment tes élèves s'y sentent-ils?

— Par un dessin (des lignes, des flèches), tente de visualiser les relations qui se vivent dans ta classe, entre toi et tes élèves, entre les élèves.

1. Jusqu'à quel point suis-je satisfait de la relation pédagogique qui se vit dans ma classe?
2. Qu'est-ce que j'aurais pu modifier dans mon attitude pour améliorer cette relation?
3. Quelles sont les principales difficultés que j'ai rencontrées dans ma relation avec mes élèves?

2. LA RELATION PÉDAGOGIQUE:

RELATION AVEC LES AUTRES ENSEIGNANTS

Pistes de réflexion

— Comment peux-tu te situer dans le groupe-école?

— Selon toi, comment les autres enseignants de ton école te perçoivent-ils?

— À quel niveau se situe principalement ta relation avec les autres enseignants? pédagogique, social, politique...?

— Quel rôle joues-tu vis-à-vis les autres enseignants?

— Quelle attitude adoptes-tu vis-à-vis le changement instauré par d'autres enseignants? (conformisme, créativité...).

— Comment accueilles-tu les remarques que des confrères font sur tes méthodes d'enseignement, la discipline dans ta classe...?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait de la relation établie avec les autres enseignants?
2. Comment aurais-je pu améliorer ma relation avec les autres enseignants?
3. Quelles sont les principales difficultés que j'ai rencontrées dans ma relation avec les autres enseignants?

3. LES ATTITUDES DU PROBANISTE:

ATTITUDE D'ACCUEIL AVEC LES ÉLÈVES

Pistes de réflexion

— Quelle place accordes-tu à une suggestion émise par l'un de tes élèves?

— Comment accueilles-tu les idées de tes élèves lorsqu'elles divergent des tiennes?

— Quel sentiment ressens-tu vis-à-vis un élève qui éprouve des difficultés d'apprentissage ou de comportement? (pitié, irritation, colère, compassion)?

— « Il a beau travailler, il n'apprend rien ». Énumère des clichés semblables à celui-ci et que tu as déjà utilisés à propos de certains de tes élèves?

— Dans quelle mesure l'attitude adoptée par tes élèves est-elle le reflet de la tienne?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait de l'accueil que j'ai réservé à mes élèves?
2. Qu'est-ce que j'aurais pu modifier pour améliorer mon attitude envers mes élèves?
3. Quelles sont les principales difficultés que j'ai rencontrées relativement à l'attitude que j'ai adoptée avec mes élèves?

3. LES ATTITUDES DU PROBANISTE:

HABILETÉ À SUSCITER L'INTÉRÊT

Pistes de réflexion

— Jusqu'à quel point les activités présentées aux élèves étaient-elles suffisamment diversifiées?

— Comment les élèves ont-ils répondu à ton enseignement?

— Relève des faits qui te permettraient de conclure que l'intérêt suscité chez tes élèves est en relation étroite avec les apprentissages qu'ils ont effectués.

— Quels moyens as-tu utilisés pour susciter l'intérêt chez tes élèves? (des activités, un système de récompenses, leurs suggestions...).

1. Jusqu'à quel point suis-je satisfait de l'intérêt que j'ai suscité chez mes élèves?
2. Qu'est-ce que j'aurais pu modifier pour améliorer le degré d'intérêt de mes élèves?
3. Quelles difficultés ai-je rencontrées relativement au choix des activités que j'ai utilisées pour susciter l'intérêt de mes élèves?

3. LES ATTITUDES DU PROBANISTE:

HABILETÉ À COMMUNIQUER AVEC LES ÉLÈVES

Pistes de réflexion

— Jusqu'à quel point as-tu senti le besoin d'adapter ton vocabulaire à l'âge de tes élèves?

— Quels moyens as-tu utilisés pour faciliter la communication avec tes élèves? (symboles, messages, consignes).

— En te référant à ton expérience, identifie des situations où la communication s'est établie difficilement avec tes élèves. Selon toi, quelles étaient les principales causes de ces difficultés?

— Jusqu'à quel point permets-tu à tes élèves de s'adresser à toi spontanément?
Quelle réaction as-tu vis-à-vis ces attitudes?

1. Dans quelle mesure suis-je satisfait de la qualité de la communication établie avec mes élèves?
2. Qu'est-ce que j'aurais pu modifier pour établir une meilleure communication avec mes élèves?
3. Quelles difficultés ai-je rencontrées dans l'expérience de communication vécue avec mes élèves?

Annexe B

— Fiche d'appréciation faite par le comité de probation

Appréciation faite par le comité de probation

1. LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

Pour chaque élément concerné, lorsque l'action du probaniste est insuffisante, énumérez des faits ou décrivez la situation qui vous amènent à faire cette constatation.

Satisfaisant[1]	Insuffisant*[2]

Les objectifs du programme d'études:

Le probaniste poursuit les objectifs fixés par la commission scolaire relativement au programme d'études.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Les stratégies d'enseignement:

Le probaniste est capable de créer des situations où l'enfant devient l'agent de ses apprentissages.

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

1. Rendement qui répond aux exigences.
2. Rendement qui, de toute évidence, ne répond pas aux exigences.

* Il serait important de tenir compte du caractère répétitif des éléments négatifs.

La mesure et l'évaluation:

Le probaniste est capable de mesurer les apprentissages effectués par ses élèves et d'interpréter les résultats.

Satisfaisant[1]	Insuffisant[2] *

2. LA RELATION PÉDAGOGIQUE

Pour chaque élément concerné, lorsque l'action du probaniste est insuffisante, énumérez des faits ou décrivez la situation qui vous amènent à faire cette constatation.

Relation avec les élèves:

Le probaniste facilite les interactions entre les élèves et lui-même; il participe aux activités d'apprentissage et favorise le développement de l'autonomie et de la créativité de ses élèves.

1. Rendement qui répond aux exigences.
2. Rendement qui, de toute évidence, ne répond pas aux exigences.

* Il serait important de tenir compte du caractère répétitif des éléments négatifs.

Relation avec les autres enseignants:

Le probaniste s'intègre à l'équipe enseignante et est capable de travailler en équipe.

Satisfaisant[1]	Insuffisant[2] *

3. LES ATTITUDES DU PROBANISTE

Pour chaque élément concerné, lorsque l'action du probaniste est insuffisante, énumérez des faits ou décrivez la situation qui vous amènent à faire cette constatation.

Attitude d'accueil avec les élèves:

Être attentif aux préoccupations et aux intérêts des élèves.

1. Rendement qui répond aux exigences.
2. Rendement qui, de toute évidence, ne répond pas aux exigences.

* Il serait important de tenir compte du caractère répétitif des éléments négatifs.

Habileté à susciter l'intérêt:

Son attitude favorise la motivation intrinsèque de l'élève et sa participation à la vie de la classe.

Satisfaisant[1]	Insuffisant [2] *

Habileté à communiquer avec les élèves:

Le probaniste est capable de s'exprimer clairement et d'adapter son langage à l'âge de ses élèves.

1. Rendement qui répond aux exigences.
2. Rendement qui, de toute évidence, ne répond pas aux exigences.

* Il serait important de tenir compte du caractère répétitif des éléments négatifs.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation